

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AOÛT 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2018, à 19 h, à la salle du conseil, située au 560, chemin des Voyageurs, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code de la province.

Membres présents :

Hervé Taillon
Mireille Leduc

Églantine Leclerc Vénuti
Bertrand Quesnel

Carolyne Gagnon
René De La Sablonnière

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Ginette Ippersiel, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00

Résolution no : 11072-2018**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mireille Leduc

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée

CORRESPONDANCE

La secrétaire donne un bref compte-rendu de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire du Conseil municipal.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE**Résolution no : 11073-2018****REGISTRE DES COMPTES PAYÉS – Au 31 juillet 2018**

Il est proposé par Hervé Taillon

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter les comptes fournisseurs au 30 juillet 2018 tels que présentés au montant total de 281 247,55 \$

Chèques fournisseurs : C1800099 @ C1800121 = 54 569,57 \$

Paiements internet : L1800085 @ L1800104 = 53 739,34 \$

Paiements directs : P1800227 @ P1800228 et P1800255 @ 1800306 = 140 463,74 \$

Chèque manuel : M = \$

Chèques salaires : D1800435 @ D1800503 = 32 474,90 \$

ET

Les bons d'engagement autorisés par la directrice générale et le directeur aux travaux publics, urbanisme et environnement : ENB1800041 @ ENB1800043 : 9 177,31 \$

Adoptée

SÉCURITÉ PUBLIQUE**Résolution no : 11074-2018****AUTORISATION DE PAIEMENT – Description technique localisation de la borne sèche au lac Pierre**

Il est proposé par Bertrand Quesnel

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement à Murray-Maltais et associés, arpenteur géomètre, au montant de 747,34 \$ incluant les taxes, pour la description technique localisant la borne sèche au lac Pierre.

Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-220-40-411-00.

Adoptée

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution no : 11075-2018

R.I.D.L. – 4^e versement Quote-part 2018 et versement immobilisation des BFS

Il est proposé par Hervé Taillon

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le quatrième versement de la Quote-part 2018 à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre au montant de 39 405.00 \$ et 2 289.00 \$ en immobilisation du traitement des boues de fosse septique, réparti comme suit :

Transport matières résiduelles :	02-451-10-951-00 :	9 680.00 \$
Élimination matières résiduelles :	02-451-20-951-00 :	9 035.00 \$
Transport matières recyclables :	02-452-10-951-00 :	1 453.00 \$
Traitement matières recyclables :	02-452-20-951-00 :	277.00 \$
Traitement rés. domestiques dangereux :	02-452-90-951-00 :	1 024.00 \$
Traitement des matériaux secs :	02-453-00-951-00 :	1 647.00 \$
Transport des matières organiques :	02-452-35-951-00 :	8 202.00 \$
Traitement matières organiques :	02-453-40-951-00 :	3 422.00 \$
Frais d'administration RIDL :	02-455-00-951-00 :	4 002.00 \$
Achat bacs roulants :	02-455-00-951-01 :	663.00 \$
Immobilisation des BFS :	02-455-00-446-00 :	2 289.00 \$

Adoptée

SANTÉ & BIEN-ÊTRE

TRANSPORT

URBANISME

Résolution no : 11076-2018

AUTORISATION DE DÉPENSE – Formation Milieux humides et hydriques et certificat d'autorisation

Il est proposé par Carolyne Gagnon

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'inspecteur en bâtiment et environnement, à assister à la formation « Formation Milieux humides et hydriques et certificat d'autorisation », qui se tiendra à Mont-Laurier le 25 septembre. De payer les frais d'inscription au coût de 294.80 \$ plus taxes, et de rembourser les frais inhérents à cette formation sur présentation de pièces justificatives selon les spécifications à la convention collective.

Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-610-30-310-00 et 02-610-40-454-00.

Adoptée

Résolution no : 11077-2018

AUTORISATION DE DÉPENSE – Formation Émission des permis, certificats ou attestations

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'inspecteur en bâtiment et environnement, à assister à la formation « Formation Émission des permis, certificats ou attestations », qui se tiendra à Mont-Laurier le 26 septembre. De payer les frais d'inscription au coût de 294.80 \$ plus taxes, et de rembourser les frais inhérents à cette formation sur présentation de pièces justificatives selon les spécifications à la convention collective.

Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-610-30-310-00 et 02-610-40-454-00.

Adoptée

LOISIRS ET CULTURE

IMMOBILISATION

Résolution no : 11078-2018

ENTÉRINER PAIEMENT D'HONORAIRES PLA Architectes – Agrandissement bloc sanitaire

Il est proposé par René De La Sablonnière

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement à PLA Architectes, au montant de 7 243.43 \$ pour la confection des plans et devis pour l'agrandissement du bloc sanitaire en référence au mandat à la résolution 10963-2018.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire 23-080-13-711.

Un transfert du surplus affecté au bloc sanitaire 59-131-12 à Affectation de l'excédent de fonctionnement affecté 23-810-00-004.

Adoptée

Résolution no : 11079-2018

AUTORISATION DE PAIEMENT – Honoraires DWB Consultants – Plans et devis structure, mécanique, électrique et installation septique – Agrandissement bloc sanitaire

Il est proposé par Bertrand Quesnel

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement à DWB Consultants, au montant de 14 141.93 \$ pour la confection des plans et devis structure, mécanique, électrique et installation septique pour l'agrandissement du bloc sanitaire en référence au mandat à la résolution 10962-2018. Et de 279.71 \$ pour la visite avec les soumissionnaires.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire 23-080-13-711.

Un transfert du surplus affecté au bloc sanitaire 59-131-12 à Affectation de l'excédent de fonctionnement affecté 23-810-00-004.

Adoptée

Résolution no : 11080-2018

AUTORISATION DE PAIEMENT – Pavages Wemindji inc. travaux d'asphaltage ptie chemin du Progrès

ATTENDU

Que la municipalité a donné le contrat pour l'asphaltage des parties du chemin du Progrès à Pavages Wemindji inc. pour un montant de 304 706.75 \$ incluant les taxes applicables;

ATTENDU

Que certains travaux de corrections sont à terminer et que la municipalité se garde une certaine garantie sur les travaux effectués;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mireille Leduc

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser une partie du paiement au montant de 274 236.07 \$, (238 518.00 \$ avant taxes) et de conserver 10 % de retenue.

Un premier versement équivalent à 5 % de la retenue, au montant de 15 235.34 \$ (13 251.00 \$ avant taxes) sera versé lorsque les travaux correctifs seront effectués;

Le versement final, 2^e versement de la retenue sera effectuée à l'été 2019, lorsque nous pourrons certifier de la qualité des travaux.

Adoptée

Résolution no : 11081-2018

AUTORISATION DE PAIEMENT – Adaptation d’un local pour l’installation de la station d’air comprimé

ATTENDU *Que le compresseur acheté de la Municipalité de Rawdon nécessite un courant de 240 volts;*

ATTENDU *Que les installations triphasées alimentant le complexe municipal où sera installée la station d’air comprimé ne peuvent fournir que 208 volts;*

ATTENDU *Que selon les maîtres électriciens de DP Meilleur, l’unique façon de fournir le courant nécessaire de 240 volts est d’installer un nouveau transformateur de courant;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l’unanimité des membres présents, d’autoriser l’acquisition et l’installation d’un transformateur 240 volts pour l’alimentation du compresseur.*

Cette dépense au montant de 1 924.90 \$ sera répartie selon le pourcentage à l’entente SSIRK.

Un transfert du surplus non affecté sera effectué à cet effet.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe dispose des fonds suffisants pour les fins auxquelles les dépenses autorisées aux présentes seront affectées lors du paiement de ces montants.

AVIS DE MOTION

PROJET DE RÈGLEMENT

RÈGLEMENT

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 19 h 14

La conseillère Églantine Leclerc Vénuti quitte la séance, il est 19 h 58.

La conseillère Carolyne Gagnon quitte la réunion, il est 20 h 17.

La conseillère Carolyne Gagnon reprend son siège, il est 20 h 20.

Fin : 20 h 26

Personnes présentes : 11

Résolution no : 11082-2018

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Hervé Taillon

Et résolu à l’unanimité des membres présents, d’adopter le procès-verbal de la présente séance en date du 27 août 2018 tel que rédigé par la directrice-générale.

Adoptée

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

Résolution no : 11083-2018

FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Hervé Taillon

Et résolu à l'unanimité de clore la séance

Adoptée

Il est 20 h 27

✚ *Je, Normand St-Amour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Normand St-Amour, maire

Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière

✚ *Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la réunion du 27 août 2018 par la résolution # 11082-2018.*